

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 13 décembre 2021 à 19 h, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Gérald Beaulieu, maire
 Monsieur Denis Forest, conseiller au siège #1
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3 (en visioconférence)
 Madame Kate St-Pierre, conseillère au siège #4 (en visioconférence)
 Monsieur Christian Chaumont, conseiller au siège #5
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gérald Beaulieu. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et de la signification de l'avis de convocation

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 02. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (articles 152, 153 et 156) à tous les membres du conseil présents ou absents à l'ouverture de la séance.

Conformément aux directives sanitaires du gouvernement provincial, un enregistrement audio sera réalisé et disponible en différé sur le site Internet de la municipalité pour les personnes ne pouvant assister à la séance en raison du nombre de places limité.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et de la signification de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du budget de l'année financière 2022
4. Lecture et adoption du programme triennal des immobilisations 2022-2023-2024
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. Levée de la séance

2021-223 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis de convocation transmis le 10 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Lecture et adoption du budget de l'année financière 2022

2021-224 ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022

Considérant que le conseil municipal doit préparer et adopter les prévisions budgétaires de l'année financière 2022 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent conformément à l'article 954 du *Code municipal du Québec*;

Considérant qu'un avis public d'adoption a été donné le 3 décembre 2021 conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

Que le conseil municipal de Baie-des-Sables adopte le budget de l'année financière 2022 des revenus et des dépenses de fonctionnement qui suit :

REVENUS DE FONCTIONNEMENT	
Postes budgétaires	Prévisions
	2022
Taxes sur la valeur foncière	648 075 \$
Tarifcation pour les services	151 740 \$
Tarifcation - Service de la dette (aqueduc, égout et voirie complémentaire)	76 755 \$
Païement tenant lieu de taxes	18 625 \$
Transfert de droit (compensation TVQ)	8 225 \$
Transfert de droit (péréquation)	24 760 \$
Transferts relatifs à des ententes de partage de frais	190 450 \$
Services rendus	51 755 \$
Imposition de droits	17 700 \$
Amendes et pénalités	500 \$
Intérêts	6 800 \$
Autres revenus (redevances éoliennes et cession de véhicule)	134 160 \$
Sous-total	1 329 545 \$
Affectation du surplus accumulé	99 095 \$
GRAND TOTAL DES REVENUS	1 428 640 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Postes budgétaires	Prévisions
	2022
Administration générale	
Conseil municipal	33 035 \$
Gestion financière et administrative	169 520 \$
Greffe	6 450 \$
Évaluation	42 315 \$
Autres	47 405 \$
Sous-total	298 725 \$
Sécurité publique	
Police	47 385 \$
Sécurité incendie	156 285 \$
Autres (service de fourrière)	300 \$
Sous-total	203 970 \$
Transport	
Voirie municipale	132 125 \$
Enlèvement de la neige	188 265 \$
Éclairage des rues	9 630 \$
Circulation et stationnement	2 000 \$
Transport collectif	2 925 \$
Sous-total	334 945 \$

<u>Hygiène du milieu</u>	
Eau et égout	63 205 \$
Matières résiduelles	99 425 \$
Cours d'eau	2 485 \$
Autres (vidange des boues de fosses septiques)	- \$
Sous-total	165 115 \$
<u>Santé et bien-être</u>	
Logement social	23 250 \$
Autres dépenses pour la famille (service de garderie)	18 775 \$
Sous-total	42 025 \$
<u>Aménagement, urbanisme et développement</u>	
Aménagement, urbanisme et zonage	36 680 \$
Promotion et développement économique	4 585 \$
Projet de mise en valeur (embellissement)	1 900 \$
Sous-total	43 165 \$
<u>Loisirs et culture</u>	
Activités récréatives	71 295 \$
Activités culturelles	24 965 \$
Sous-total	96 260 \$
<u>Frais de financement</u>	
Intérêt sur la dette à long terme	28 420 \$
Autres frais de financement	4 175 \$
Sous-total	32 595 \$
<u>Autres activités financières</u>	
Remboursement en capital de la dette à long terme	183 300 \$
Remboursement au fonds de roulement	7 430 \$
Affectation à la réserve financière - Vidange des étangs aérés (boues municipales)	4 160 \$
Affectation à la réserve financière - Vidange des boues de fosses septiques	16 950 \$
Sous-total	211 840 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	1 428 640 \$

Que le conseil municipal soit autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes;

Qu'un document explicatif du budget soit publié dans le bulletin municipal diffusé sur tout le territoire de la Municipalité de Baie-des-Sables, le tout conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Lecture et adoption du programme triennal des immobilisations 2022-2023-2024

2021-225 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

Considérant que le conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 conformément à l'article 953,1 du *Code municipal du Québec*;

Considérant qu'un avis public d'adoption a été donné le 3 décembre 2021 conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

Que le conseil municipal de Baie-des-Sables adopte le programme triennal des immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 qui suit :

INVESTISSEMENTS	2022	2023	2024
Tablettes électroniques pour conseil sans papier	7 000 \$		
Logiciels informatiques pour l'administration	1 750 \$		
Réaménagement du bureau municipal		25 000 \$	
Réfection des chemins municipaux	440 000 \$		
Radios mobiles numériques pour les travaux publics	6 500 \$		
Remplacement de lampadaires au DEL	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$
Remplacement des lampes UV pour le traitement de l'eau potable		20 000 \$	
Bacs roulants et mini-bacs de cuisine pour la collecte du compostage	37 000 \$		
Entrepôt au centre communautaire pour le tracteur utilitaire compact	100 000 \$		
Réfection d'infrastructures sportives et récréatives extérieures	6 000 \$	7 000 \$	
Implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques	10 000 \$		
Achat du Parc du Sacré-Cœur	25 000 \$		
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	637 250 \$	56 000 \$	4 000 \$

FINANCEMENT	2022	2023	2024
Surplus accumulé non affecté	84 750 \$	51 100 \$	4 000 \$
Programme de transfert de la taxe sur l'essence (TECQ 2019-2023)	440 000 \$		
Programme de traitement des matières organiques (PTMOBC)	12 300 \$		
Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)	75 000 \$		
URLS - Programme de soutien financier pour des initiatives structurantes en loisir	4 200 \$	4 900 \$	
Programme de subvention de 4 500 bornes (PS4500B)	10 000 \$		
Fonds Régions et Ruralité - Programme de développement des communautés	11 000 \$		
TOTAL DU FINANCEMENT	637 250 \$	56 000 \$	4 000 \$

Que le tableau ci-dessus présente sommairement l'évaluation des coûts des immobilisations qui pourraient être réalisées au cours des trois (3) prochaines années ainsi que du financement possible.

Qu'un document explicatif du programme triennal des immobilisations soit publié dans le bulletin municipal diffusé sur tout le territoire de la municipalité de Baie-des-Sables, le tout conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Les points suivants ont été soulevés :

- Aménagement d'un escalier pour accès à la plage à l'ouest du village;
- Aménagement d'une rampe d'accès à l'eau pour les bateaux;
- Borne de recharge pour véhicules électriques.

6. Levée de la séance

2021-226 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu de lever la séance à 19 h 28.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Gérald Beaulieu
Maire

Adam Coulombe
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Gérald Beaulieu, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Gérald Beaulieu, maire